



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

13/03/2025

Date d'affichage :

13/03/2025

Registre en préfecture le 21/03/2025  
Procès en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025 à 10h00

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 20 mars 2025

L'an deux vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Jean-François, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy

Absent(s)-excusé(s) : Madame MARTZLOFF Laetitia

Absent(s) non-excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2025-019 - Vote du budget primitif 2025 de la Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu la délibération n°2023-41 du 21 septembre 2023 portant sur les délégations consenties au Maire ;  
Vu l'avis de la commission finance du 24 février 2025 ;  
Vu le Compte Financier unique 2024 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Mairie de Saint-Usage pour l'exercice 2025 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;  
Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;  
Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs ci-joint dans la maquette budgétaire à la date du 1er janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

**Article 1** : de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 suivante :

**Investissement :**

**Dépenses : 909 529.57 € (962 286.61 avec 52 757.04 de reste à réaliser)**

**Recettes : 962 286.61 €**

**Fonctionnement :**

**Dépenses : 1 283 048.05 €**

**Recettes : 1 283 048.05 €**

**Article 2** : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Nombre de voix pour	10	Abstentions	0
Nombre de voix contre	2	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Le Maire**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le  
ID : 021-215105779-20250320-2025019-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Hostalier".

**Valérie HOSTALIER**